



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## déchets ménagers

Question écrite n° 86929

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur l'état du tri sélectif dans les collectivités locales de l'Île-de-France. En effet, depuis une vingtaine d'années, les collectivités locales de la région ont fait un effort soutenu pour organiser dans leur commune, auprès de la population et de leurs entreprises, le geste du tri et le recyclage de leurs déchets ménagers. Cette période mériterait d'être aussi valorisée dans le plus grand nombre de collectivités possible, durant les mois qui viennent par une opération coordonnée par les pouvoirs publics, l'ADEME et la région Île-de-France. Il lui demande donc, d'une part, de lui indiquer le nombre de collectivités de cette région qui n'ont pas encore mis en place ce tri sélectif, d'autre part, quelle action incitatrice peut être initiée pour les convaincre de s'engager dans la même logique que leurs collègues, enfin si les pouvoirs publics comptent organiser dans les mois qui viennent une opération nationale pour toutes les communes, ayant mis ou n'ayant pas encore mis en place cette action de tri sélectif, dans le cadre de la région Île-de-France.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86929

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** Écologie

**Ministère attribuaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 août 2010, page 9412

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)